

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2015

PRESENTS : MM. DESMEDT, DUBOUIL, HAMOT, CONVERS, BARTHE, AUBRY, FOVIAUX, BOURGETEAU, CHOQUET, KWAK, CROISIER, BERTHELOT, DEFLERS, AUDIGER.

MMES BONNET, BRUNET, DELAMARRE, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, DESMEDT, FERNANDES, BAPAUME, DELAUTEL, FLAGOTHIER, N'KLO, PILARDEAU, HAQUET.

ABSENT REPRESENTÉ : M. RAUZIER par M. DESMEDT

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Vente de logement vacant par l'OPAC
3. Demande de remise gracieuse totale de trop-perçu
4. Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
5. Création de deux postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
6. Création de deux postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe
7. Modification de temps de travail
8. Régime indemnitaire des agents en position d'indisponibilité physique
9. Règlement intérieur pour les agents municipaux
10. Mise en place du Compte Epargne Temps
11. Subventions pour distinctions honorifiques
12. Renouvellement des contrats des intervenants artistiques
13. Cession d'un micro-tracteur
14. Ouverture de crédits supplémentaires - budget ville
15. Ouverture de crédits supplémentaires - budget eau
16. Demande de subvention conseil départemental de l'Oise
17. Demande de Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
18. Versement d'une subvention complémentaire au Sporting Club Saint Justois
19. Subvention complémentaire versée à l'Amicale du personnel
20. Demande de subvention Fédération Française de Football
21. Taxe locale sur la consommation finale d'électricité
22. Pass Permis Citoyen
23. Modification du titulaire de la carte achat
24. Convention d'animation culturelle avec l'Ehpad
25. Charte de jumelage avec la commune de TLMACE en Slovaquie
26. Convention d'utilisation de stades municipaux
27. Tarifs espace jeunesse
28. Règlement intérieur pour réservation de salles

Après vérification du quorum, M. DESMEDT déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances des 10, 29 avril et 19 juin 2015, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose au conseil municipal de désigner Mme Martine BOURGOIN, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Vente de logement vacant par l'OPAC

Conformément à la loi n°86.1290 du 23 décembre 1986, il est proposé de se prononcer sur l'aliénation d'un logement de type IV situé 21 rue de Boutavent, d'une surface habitable de 63 m² cadastré AH 226 pour un montant de 119 000 €.

VOTE : UNANIMITE

3. Demande de remise gracieuse totale de trop-perçu

M. DESMEDT expose au Conseil Municipal qu'un agent pluri-communal, a perçu, à tort, des indemnités sur la base d'un temps complet alors qu'il exerce 50 % de son activité dans notre commune et 50 % dans la commune d'Erquinvillers.

Ces indemnités devant être versées au prorata du temps de travail, la Trésorerie demande à la commune de régulariser la situation et de déduire les sommes perçues à tort sur les mois et les années antérieures.

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal d'accorder à cet agent une remise gracieuse totale de sa dette.

M. DEFLEERS n'est pas d'accord. A son sens, cet agent les ayant perçues à tort, la régularisation devrait être lissée sur ses prochains salaires.

M. DESMEDT répond qu'il ne s'agit que d'une régularisation comme cela a été le cas lors du dernier Conseil. En effet, lors de sa séance du 19 juin dernier le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité en faveur d'une remise gracieuse totale de la dette de 14 agents municipaux concernés par ce même principe.

VOTE : 1 CONTRE-2 ABSTENTIONS- 26 POUR

4. Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal que, suite à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion et sur proposition du Comité Technique du 2 septembre 2015, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe dans le cadre de l'avancement de grade d'un agent à compter du 14 septembre 2015.

M. DEFLEERS se félicite de cette décision qui représente une réelle promotion et valorise le travail des agents.

VOTE : UNANIMITE

5. Création de deux postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal que, suite à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion et sur proposition du Comité Technique du 2 septembre 2015, il y a lieu de créer deux postes d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe dans le cadre de l'avancement de grade de deux agents à compter du 14 septembre 2015.

VOTE : UNANIMITE

6. Création de deux postes d'Adjoint Technique 1^{ère} classe

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal que, suite à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion et sur proposition du Comité Technique du 2 septembre 2015, il y a lieu de créer 2 postes d'Adjoint Technique 1^{ère} classe dans le cadre de l'avancement de grade de 2 agents à compter du 14 septembre 2015.

VOTE : UNANIMITE

7. Modification de temps de travail

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal que, suite à la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires à la rentrée de septembre et après avis favorable du Comité Technique réuni le 2 septembre 2015, il y a lieu de modifier le temps de travail d'un Adjoint d'Animation 2^{ème} classe.

A compter du 14 septembre 2015, cet agent effectuera 23 heures 30 hebdomadaires au lieu de 17 heures 30.

VOTE : UNANIMITE

8. Régime indemnitaire des agents en position d'indisponibilité physique

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de délibérer sur le régime indemnitaire des agents en indisponibilité physique.

Il explique que, conformément à l'article 88 de la loi n° 84 du 26 janvier 1984, le maintien des primes ne peut être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat.

Dans la Fonction Publique d'Etat, les primes et indemnités sont maintenues pour les fonctionnaires et agents non titulaires placés en :

- Congés de maladie ordinaire,
- Congés consécutifs à un accident de service ou à une maladie professionnelle,
- Congés en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle,
- Congés annuels,
- Congés de maternité ou de paternité,
- Congés pour adoption.

Les primes et indemnités ne sont plus versées aux agents placés en :

- Congés longue maladie,
- Congés longue durée,
- Congés de grave maladie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les mêmes conditions que les agents de l'Etat sur le régime indemnitaire des agents communaux en indisponibilité physique.

M. **DESMEDT** précise qu'afin de ne pas pénaliser les agents placés rétroactivement en congé longue maladie, congé longue durée et congé de grave maladie, ceux-ci n'auront pas à rembourser les primes perçues pendant la période de congé ordinaire de maladie.

VOTE : UNANIMITE

9. Règlement intérieur pour les agents municipaux

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal, après avis favorable du Comité Technique du 2 septembre 2015, de se prononcer sur le règlement intérieur des agents communaux de la ville de St Just-en-Chaussée.

Mme **HAQUET** s'interroge sur l'existence des journées accordées par le Maire au personnel.

M. **DESMEDT** répond qu'il a perpétué cette tradition qui existait déjà lors du mandat de M. Jean-Pierre BRAINE.

VOTE : UNANIMITE

10. Mise en place du Compte Epargne Temps

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal, après avis favorable du Comité Technique du 2 septembre 2015, de se prononcer sur la mise en place du Compte Epargne Temps. Ce dispositif offre la possibilité aux agents d'épargner des jours de congés ou de récupérations non pris afin de les utiliser ultérieurement.

VOTE : UNANIMITE

11. Subventions pour distinctions honorifiques

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal, comme chaque année, de récompenser les associations qui se sont distinguées au niveau national en leur attribuant une subvention exceptionnelle de 200 €.

Il s'agit de :

- St Just Raid Aventure,
- Société de Tir l'Alerte (200 € au titre de 2015 + 200 € non perçus au titre de 2014),
- Wheeling Club,
- Sprinter Club du Val d'Arré.

M. **AUDIGER** souhaite savoir où en est l'activité du Wheeling Club.

M. **DESMEDT** confirme que cette association est toujours en activité. Ses membres ont effectué des travaux sur le terrain qui a été homologué et a donc pu ré-ouvrir. Un pôle Jeunes avec un créneau réservé aux 6-12 ans a été créé. Les membres participent à des championnats de moto-cross au niveau national mais n'ont pas, pour le moment, la possibilité financière d'organiser une telle manifestation sur leur terrain.

VOTE : UNANIMITE

12. Renouvellement des contrats des intervenants artistiques

M. DESMEDT indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le renouvellement des contrats des intervenants culturels.

Il précise que ces contrats seront renouvelés tacitement sauf délibération contraire, à savoir :

ARTS PLASTIQUES

- René BOTTI : 23 €/heure pour 14 heures/semaine
- Inscription annuelle : 20 €
- Cotisation/trimestre : 30 €

POTERIE

- Monique TOUSSAINT : 20.50 €/heure pour 5 heures/semaine

ENCADREMENT

- Claudine HOFFERT : 20 €/heure pour 5 heures/semaine

DESSIN

- Katia DESAIRE: 20 €/heure pour 3 heures/semaine

M. DEFLERS fait remarquer la disparité tarifaire entre les différents intervenants et souhaite en connaître les motifs. Il propose d'indemniser les différents partenaires au même taux.

M. DESMEDT posera la question à M. RAUZIER, en charge du dossier. La réponse sera communiquée lors du prochain conseil.

M. BARTHE signale que la nouvelle intervenante arts plastiques Katia DESAIRE est une saint justoise.

VOTE : 26 POUR - 3 ABSTENTIONS

13. Cession d'un micro tracteur

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal que la commune a vendu un micro-tracteur RENAULT en l'état qui n'était plus utilisé par les services techniques du fait de sa vétusté. Ce véhicule avait été acquis en 1982, sa valeur résiduelle était de 1 000 €, prix auquel la cession s'est effectuée.

VOTE : UNANIMITE

14. Ouverture de crédits supplémentaires- budget ville

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits supplémentaires au chapitre 300 « matériel » :

- C/2051 : nouveau contrat Millésime + 12 000 €
- C/2161 : stèle Docteur Caillard + 4 000 €
- C/2183 : borne E-services + 2 300 €
- C/2183 : sauvegarde informatique
aux services techniques + 2 000 €
- C/2184 : tables et chaises pour cantine V. Haüy + 2 300 €
- C/2184 : mobilier école du Moulin + 2 000 €
- C/2188 : vaisselle cantine V. Haüy + 1 500 €
- C/2188 : défibrillateurs (nouvelles batteries) + 1 000 €
- C/2188 : divers + 1 200 €

par prélèvement sur la section de fonctionnement :

- dépenses de fonctionnement C/023
- virement à la section d'investissement + 28 300 €
- recettes d'investissement C/021
- virement de la section de fonctionnement + 28 300 €

M. **DEFLERS** souhaite savoir si le piratage informatique des services techniques a eu des conséquences financières.

M. **DESMEDT** répond que les fichiers étant gravement endommagés, leur récupération a nécessité de faire appel à une société spécialisée ce qui a représenté un coût de 2 000 €. Il fait part de son étonnement quant à ce piratage. En effet, il est assez rare que les collectivités soient la cible des hackers. Néanmoins, ce phénomène se développe de plus en plus.

Concernant la stèle du Docteur Caillard, il est précisé que la gravure représente 2 500 € sur les 4 000 €.

VOTE : UNANIMITE

15. Ouverture de crédits supplémentaires- budget eau

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits supplémentaires à l'opération 90002 « travaux divers » :

- C/2156 : fourniture et mise en œuvre
de caniveau à l'usine de dénitratisation + 13 800 €

- par prélèvement sur la section de fonctionnement :
- *Dépenses de fonctionnement C/023*
virement à la section d'investissement + 13 800 €

- *Recettes d'investissement C/021*
Virement de la section de fonctionnement + 13 800 €

VOTE : UNANIMITE

16. Demande de subvention Conseil Départemental de l'Oise

M. **DESMEDT** rappelle que, par délibération en date du 6 décembre 2013, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise, au titre de l'année 2015, pour la réhabilitation du Groupe Scolaire du Moulin tranche 2 : réhabilitation de l'école primaire.

Compte tenu du commencement des travaux en 2016, il propose au Conseil Municipal de solliciter une dérogation pour un montant de 313 575 € au titre de 2016.

M. **DESMEDT** annonce que les travaux de l'école maternelle qui ont débuté en février dernier viennent de s'achever.

VOTE : UNANIMITE

17. Demande de FIPD

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Pour 2015, le projet porte sur l'installation de cinq caméras réparties sur les secteurs suivants :

- Rue de Beauvais (face à l'église),
- Carrefour rue de Beauvais-rue Foch (face au cinéma),
- Abords du Collège Louise Michel,
- Deux caméras dites « nomades ».

Il demande au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 27 000 € sur un montant total estimé à 77 333 € HT.

M. **DEFLERS** réitère sa désapprobation quant à la vidéo-protection. Il sollicite un bilan du coût des caméras depuis qu'elles sont installées.

M. **DESMEDT** indique que cela représente 250 à 300 000 € sur dix ans. Il souligne que les caméras de vidéo protection améliorent la sécurité et apportent une aide supplémentaire au travail de la Police Municipale et de la Gendarmerie. Des problèmes sont résolus quotidiennement grâce à ce dispositif. Pour preuve, elles ont permis d'arrêter récemment les auteurs de dégradations s'élevant à plus de 10 000 €.

M. **DEFLERS** pense qu'il serait préférable de créer un ou deux emplois supplémentaires au sein de la Police.

M. **DESMEDT** répond que ces installations sont présentes pour renforcer le travail accompli par les membres de la Police Municipale et de la Gendarmerie. Les restrictions budgétaires induites notamment par la baisse des dotations de l'Etat ne permettent pas la création d'emploi. Les caméras fonctionnent jour et nuit. Leur travail équivaut à l'activité de 3 ou 4 personnes et n'implique pas de charges salariales ni d'heures supplémentaires. Il insiste sur la complémentarité entre le dispositif humain et technologique.

VOTE : 26 POUR- 3 CONTRE

18. Versement d'une subvention complémentaire au Sporting Club Saint Justois

Compte tenu de la montée de l'équipe première du Sporting Club Saint Justois, en Promotion d'Honneur, M. **DESMEDT** propose de leur accorder une subvention complémentaire de 2 200 €.

VOTE : UNANIMITE

19. Versement d'une subvention complémentaire à l'Amicale du Personnel

Suite aux différentes actions menées par l'Amicale du Personnel Communal, M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention complémentaire de 1 859 €.

VOTE : UNANIMITE

20. Demande de subvention Fédération Française de Football

M. **DESMEDT** explique que la Fédération Française de Football a présenté un appel à projet « Héritage Horizon Bleu 2016 » et accompagne les clubs et les collectivités dans la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité ainsi que les conditions de pratique.

La Commune de St Just-en-Chaussée a répondu à deux de ces projets :

- 1) **Création ou mise en conformité de vestiaires** : achat d'un rideau à lames pleines
 - Montant : 1 304 € HT
 - Subvention 20 % soit 260,80 €

- 2) **Sécurisation d'une installation** : pose d'une main courante terrain rue de Montdidier
 - Montant : 7 257 € HT
 - Subvention 50 % soit 3628,50 €

VOTE : UNANIMITE

21. Taxe locale sur la consommation finale d'électricité

M. **DESMEDT** expose au Conseil Municipal que l'article 37 de la Loi de Finances rectificative n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les taxes locales sur la consommation finale d'électricité seront calculées en appliquant, aux tarifs de base, un coefficient multiplicateur unique choisi parmi les valeurs suivantes : 0, 2, 4, 6, 8 et 8,5.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer le coefficient 4 sachant qu'en moyenne les communes aux alentours appliquent 8,5.

Mme **DELAMARRE** précise que pour une consommation moyenne annuelle de 2 000 KW cela équivaldrait à un supplément de 6 € sur la facture. Le gain escompté pour la commune est de 20 000 €.

M. **DEFLERS** regrette l'installation de cette taxe. Jusqu'à présent Saint Just en Chaussée figurait parmi les communes les plus méritoires en décidant de ne pas l'instaurer.

M. **DESMEDT** rétorque que la commune ne la percevait pas alors que la majorité des communes l'appliquait, sur 693 communes seules 25 ne l'avaient pas mise en vigueur. La ville est toujours aussi méritoire puisqu'aucune hausse des impôts n'a été votée.

M. **DEFLERS** souhaite savoir s'il y a une nécessité de percevoir ces 20 000 € puisqu'auparavant la commune n'avait pas besoin de cette taxe pour équilibrer son budget.

M. **DESMEDT** répond que cette taxe est nécessaire à la commune puisque la municipalité a consenti un effort lorsqu'elle n'a pas voté d'augmentation de ses taux d'imposition. Bien que cette décision soit difficile, il justifie ce choix par le fait que l'Etat a diminué sa Dotation Globale de Fonctionnement de 220 000 € sur deux ans ainsi que par son désengagement, notamment en transférant certaines de ses compétences aux collectivités territoriales comme l'urbanisme et ne compense pas les nouvelles charges induites par les réformes (rythmes scolaires 70 000 € l'année dernière, 90 000 € cette année). Ce qui se traduit par une perte de 300 000 € sur un budget de 7 000 000 € alors que les services aux habitants ne cessent de croître.

M. **DEFLERS** préférerait que la commune se batte pour que les dotations octroyées par l'Etat augmentent.

M. **DESMEDT** répond que le Gouvernement actuel n'entend pas les revendications des collectivités qui souffrent des mesures mises en place, tout comme les Français.

En réponse à Mme **HAQUET**, M. **DESMEDT** explique que le taux appliqué aux entreprises et aux particuliers est identique.

VOTE : 26 POUR- 3 CONTRE

22. Pass Permis Citoyen

M. **DESMEDT** informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du « Pass Permis Citoyen ».

Il précise que le Conseil Départemental accordera 600 € pour les jeunes de 18-19 ans afin de leur permettre de passer le permis de conduire, en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Il demande au Conseil Municipal :

- l'accord sur la participation de la commune à ce dispositif,
- l'autorisation de signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

M. **DEFLERS** déplore les nouvelles conditions liées à l'âge qu'il trouve trop restrictives. Il souhaiterait l'étendre aux plus âgés, comme cela était le cas auparavant 18- 25 ans, qui ont également besoin de

disposer du permis notamment pour trouver du travail.

M. **DESMEDT** rétorque que l'ancien dispositif ne bénéficiait pas au plus grand nombre puisqu'il était soumis aux conditions de ressources.

M. **DEFLERS** souligne qu'il est plus difficile pour certains jeunes de financer leur permis. Il espère que les personnes concernées par cette contribution ne viendront pas en remplacement d'un agent communal.

M. **DESMEDT** répond qu'il ne s'agit aucunement de remplacer mais de les suppléer. Deux personnes souhaitent déjà s'inscrire.

Mme **BONNET** ajoute que la Mission Locale propose d'autres aides de financement pour les 16- 25 ans les plus précaires.

VOTE : 26 POUR- 3 CONTRE

23. Modification du titulaire de la carte d'achat

M. **DESMEDT** rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 3 avril 2015, il a été décidé la mise en place de la carte achat qui permet aux utilisateurs d'effectuer directement les commandes de biens et de services auprès des fournisseurs référencés.

Madame Magali SALAUN, directrice de l'école primaire du Moulin ayant obtenu sa mutation, elle est remplacée par Madame Maria LYON.

La carte achat étant nominative, il y a donc lieu de se prononcer sur l'attribution de la carte à Madame LYON.

VOTE : UNANIMITE

24. Convention d'animation culturelle avec l'EHPAD

M. **DESMEDT** expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de sa politique de développement de la culture et plus particulièrement de la lecture, des actions seront mises en place en direction des personnes âgées à mobilité réduite.

A cet effet, il propose d'établir une convention entre l'EHPAD « La Maison des Acacias » et la Médiathèque Anne Frank afin de favoriser l'accès des personnes âgées aux livres et développer des animations.

VOTE : UNANIMITE

25. Charte de jumelage avec la commune de TLMACE en Slovaquie

M. **DESMEDT** rappelle que lors de sa séance du 19 juin 2015, le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet de jumelage avec la commune de Tlmace en Slovaquie qui se concrétiserait durant l'été prochain.

La commune de Tlmace, réunie le 25 juin 2015, a validé ce projet de jumelage avec notre commune.

Il est maintenant demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la charte de jumelage.

VOTE : UNANIMITE

26. Convention d'utilisation de stades municipaux

M. **DESMEDT** informe le Conseil Municipal que, suite à la vente du Stade Triboulet, il y a lieu de trouver de nouveaux terrains afin d'accueillir, durant une année ou deux, les 440 licenciés du Sporting Club St Justois, pour les entraînements et les matches.

Il ajoute qu'un nouveau terrain sera rapidement mis en service rue de Montdidier et accessible à tous.

En réponse à M. **DEFLERS**, M. **DESMEDT** explique que cette parcelle n'est inondable que lorsque l'année est très pluvieuse. Il ajoute que ce terrain n'a été inondé qu'une seule fois en 14 ans.

M. **AUDIGER** s'interroge sur la localisation du futur terrain synthétique.

M. **DESMEDT** répond qu'il se situera rue de Montdidier, sur la droite en sortant de Saint Just.

M. **DEFLERS** souhaite savoir si Lidl a déposé son permis de construire.

M. **DESMEDT** informe que le permis de construire avait été déposé mais compte-tenu des observations de la Commission Départementale de l'Aménagement Commercial, un autre permis modificatif a été déposé, un second est en cours. Le magasin devrait être opérationnel dans un an.

M. **DESMEDT** propose de signer des conventions d'utilisation des stades municipaux avec les communes de Ravenel, Bulles, Brunvillers la Motte, Wavignies et Léglantiers.

VOTE : UNANIMITE

27. Tarifs espace jeunesse

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de valider les tarifs des différentes actions mises en place par l'Espace Jeunesse :

TARIFS VACANCES DE LA TOUSSAINT

- St Justois : 2 €/jour
- Extérieur : 3 €/jour

BOWLING

- St Justois : 6 € + 2 € la journée soit 8 €
- Extérieur : 10 € + 3 € la journée soit 13 €

SORTIE PARC ASTERIX

- St Justois : 21 € + 2 € la journée soit 23 €
- Extérieur : 34 € + 3 € la journée soit 37 €

LOTO DU 27 NOVEMBRE 2015

- Cartons : 1.50 € l'unité ou 12 € les 10
- Cartons verts : 3 € l'unité
- Tombola : 1.50 €

TARIFS POUR LES ACTIVITES UN SAMEDI PAR MOIS

➤ **SORTIE PISCINE A ESTREES ST DENIS**

- St Justois : 2 €
- Extérieur : 2.80 €

➤ **SORTIE BOWLING**

- St Justois : 3 €
- Extérieur : 5 €

M. **DEFLERS** souhaiterait que la Communauté de Communes supporte les aides pour les extérieurs ou que leur commune de résidence fasse un geste.

M. **DESMEDT** répond que le Plateau Picard subventionne déjà le cinéma, les écoles de musique, la pratique de la natation... Il précise que les enfants ne sont acceptés à Saint Just en Chaussée qu'avec l'accord de leur Maire. Il ajoute qu'il existe, entre les communes, un principe de réciprocité dans la non facturation des frais de scolarité.

En réponse à M. **AUDIGER**, M. **DESMEDT** informe que la ville accueille environ 60-80 élèves des communes extérieures alors que le nombre de Saint Justois scolarisés à l'extérieur s'élève à 5.

VOTE : UNANIMITE

28. Règlement intérieur pour réservation de salles

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le règlement intérieur relatif aux réservations de salles.

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

M. **HAMOT** liste les différentes manifestations sportives qui se dérouleront le dimanche 13 septembre :

- Course organisée par le Sprinter Club du Val d'Arré
- Forum des associations
- Fête du Sport

Mme **BONNET** informe qu'une bourse aux jouets sera organisée au Centre Socio-Educatif le samedi 7 novembre.

Par ailleurs, elle rappelle que le repas des aînés se déroulera le dimanche 29 novembre.

M. **DUBOUIL** signale que les travaux de création de deux bassins de gestion des eaux pluviales viennent de débuter Place du Général Leclerc et rue du Moulin.

En réponse à M. **HAMOT**, M. **DUBOUIL** précise qu'en cas de pluie l'eau s'écoulera dans ces bassins et qu'en cas de trop plein, l'eau est systématiquement redirigée dans le réseau.

M. **DUBOUIL** explique que les travaux de réhabilitation de l'école maternelle du Moulin commencés en avril dernier viennent de s'achever. Les élèves ont donc pu intégrer leurs nouvelles classes. Les travaux de la primaire débuteront au 1^{er} trimestre 2016.

M. **CONVERS** indique que la rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les effectifs restent stables.

Il remercie M. **DUBOUIL** pour le suivi des travaux ainsi que les entreprises pour la qualité du travail mais aussi l'équipe éducative et les services techniques pour les efforts fournis lors de l'emménagement.

Mme **LOBBE** rappelle qu'une vente de puériculture sera organisée par l'association Amitiés Saint Just-Slovaquie le samedi 12 septembre à la salle des fêtes de 8h à 18h00.

M. **DEFLERS** signale la présence de détritrus à proximité de la cabane de chasse dans le bois de Mermont.

M. **DESMEDT** répond que les services techniques procèdent à leur ramassage toutes les semaines.

M. **DEFLERS** demande l'installation d'une poubelle.

M. **DESMEDT** informe que la municipalité a déposé plainte suite à des dégradations constatées dans le bois de Mermont, 300 arbres ont été recouverts de peinture.

Par ailleurs, au niveau du parking, une voiture a été incendiée. Des plots vont être posés.

M. **DEFLERS** réitère sa demande quant à l'établissement d'un plan de circulation. Il exprime son inquiétude quant à la circulation dans la rue Just Haüy. De nombreux automobilistes l'empruntent dans le but d'éviter les feux au carrefour des rues d'Amiens et de Montdidier.

M. **DUBOUIL** répond qu'une commission se réunira prochainement.

M. **DEFLERS** souhaiterait que soit étudié la possibilité de mettre en place une mutuelle de santé communale afin d'en faire bénéficier les personnes les plus fragilisées qui sont mises de côté avec le système actuel et n'ont donc pas accès aux soins. Ce dispositif reposant sur le nombre d'adhérents permet d'avoir des tarifs préférentiels de 20 à 30 % moins cher et ne demande pas d'engagement financier de la part de la commune.

Mme **BAPAUME** fait remarquer qu'il existe l'Aide au Paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) à demander à la sécurité sociale pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de souscrire une mutuelle.

M. **AUDIGER** répond que cette aide ne s'adresse pas à tout le monde.

M. **DESMEDT** confie le soin à Mme **BONNET** de se renseigner sur ce dispositif, notamment auprès de la commune de Pont Sainte Maxence qui l'a déjà mis en place.

Mme **HAQUET** interroge sur l'éventualité d'accueillir des réfugiés ou de mettre en œuvre des actions en leur faveur.

M. **DESMEDT** déplore cette situation dramatique et y est extrêmement sensible. Néanmoins, la ville n'a pas la possibilité d'en accueillir. En effet, bien que la ville dispose de 39 % de logements sociaux, dès qu'un bien se libère, il est reloué directement. 100 à 150 personnes sont inscrites sur liste d'attente afin de bénéficier d'un logement dans notre commune.

Mme **HAQUET** souhaite savoir s'il existe une amélioration au niveau des repas servis à la cantine. Lors du dernier Conseil, il avait été évoqué la possibilité de dénoncer le contrat si les changements demandés n'étaient pas obtenus.

M. **BARTHE** rencontrera, fin septembre, la société Dupont Restauration qui fournit les repas afin de faire un point sur la qualité des produits, la quantité, la livraison...

M. **DESMEDT** lui a adressé un courrier afin de suivre la traçabilité des produits, notamment sur la provenance de la viande européenne, en précisant la volonté de la municipalité de disposer de viande de production française.

M. **AUDIGER** s'interroge sur la possibilité de mettre en place des filières courtes pour la provenance des produits comme cela se fait déjà dans certaines cantines et ainsi soutenir l'agriculture française, en crise actuellement.

Mme **N'KLO** est satisfaite du dispositif « Pass Permis Citoyen » mis en place par le Conseil Départemental auquel adhère la commune.

Mme **DELAUTEL** rappelle que la section Saint Just Raid Aventure de l'Acles organise la 5^{ème} édition de la Course Nature le samedi 19 septembre prochain.

M. **BARTHE** signale que la pièce de théâtre intitulée « La symphonie des faux culs » se jouera le samedi 19 septembre à partir de 20h30 à la salle des fêtes.

M. **FOVIAUX** remercie l'ensemble des conseillers qui participent à l'organisation du regroupement de voitures et motos anciennes qui se déroulera le dimanche 20 septembre.

M. **DESMEDT** annonce les dates suivantes :

- la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants le vendredi 18 septembre au cours de laquelle l'Abbé Gazeau recevra la médaille de la ville
- le pot des enseignants et la cérémonie des bacheliers le vendredi 16 octobre

M. **DEFLERS** apprécie la nouvelle trame du Journal des Saint Justois qu'il juge plus moderne et aérée. Toutefois, il s'interroge sur la nouvelle page « Vos commerçants vous informent » du Journal des Saint Justois.

M. **DESMEDT** répond que cela répond à une demande des commerçants.

Mme **FLAMAND**, Collaboratrice de Cabinet, ajoute que cette nouveauté s'inscrit dans l'optique de redynamiser le commerce à Saint Just et consiste à faire part des offres promotionnelles en cours. Il sera fait preuve d'une vigilance accrue quant aux informations publiées. Elle rassure sur le fait qu'il ne s'agit pas de faire de la concurrence.

M. **DESMEDT** informe que l'axe de circulation de la ZI Nord est remis en circulation dans les deux sens de la station-service jusqu'à l'entreprise Domial.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 23h00.